

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mil vingt trois****Le vingt octobre à dix-huit heures trente****Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 17/10/2023**Date d'affichage : 17/10/2023****Présents** : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte, et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.**Excusés** : Mrs BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr DUGRAND Patrick)**Secrétaire de séance** : M. PIMBERT Éric**En exercice : 09****Présents : 08****Votants :09****Absent : 00****Excusé : 01**

N° 26-2023

OBJET : VENTE D'ETAIS

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, la commune a acquis des étais référencé 21318-1960-01 d'un montant de 8 467,20 € TTC.

Actuellement la commune n'ayant plus besoin de ce matériel l'entreprise TMH sis 25 avenue Mirieu de Labarre 33140 VILLENAVE D'ORNON propose le rachat de ces étais au même prix, c'est-à-dire de 8 467,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Approuve la vente des étais à l'entreprise TMH pour un montant de 8 467,20 € TTC
- Charge M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pascal AMOREAU

